

Projet de délibération - Conseil d'administration - Séance du 11 mars 2022

Point XI - Approbation du lancement et de la signature d'un marché public

Fondements juridiques :

- Articles L712-2 et L712-3 du code de l'éducation ;
- Code de la commande publique ;
- Délibération n°2019-40 du 24 mai 2019 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 ;
- Guide des règles d'achat applicable à l'Université Lumière Lyon 2

Contexte de la délibération :

Par la délibération susvisée, le Conseil d'administration a délégué à la Présidente de l'Université le pouvoir d'approuver les marchés publics et leurs avenants d'un montant n'excédant pas 500 000 € HT pour les marchés de fournitures courantes et services ;

Il est envisagé de lancer des marchés dont les montants prévisionnels sont supérieurs aux seuils cités ci-dessus. Aussi, l'approbation préalable du Conseil d'administration est requise.

Expression du besoin / Prestations attendues :

Maintenance, entretien et agencement des espaces verts

Les marchés « fourniture, plantation et suivi cultural » et « fourniture et installation de mobiliers extérieurs » sont arrivés à échéance fin 2021. Le marché « Elagage, taille et abatage » quant à lui, arrivera à échéance le 03 mai 2022. Il convient donc de lancer une nouvelle consultation pour couvrir la période 2022-2026.

Les caractéristiques essentielles du marché public sont :

- Accord-cadre mono-attributaire de fournitures courantes et services ;
- Procédure : accord cadre à bon de commande lancé sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert ;
- Durée du marché : 1 an reconductible 3 fois 12 mois ;
- Variantes : pas de variante exigée ni de variante libre autorisée ;
- Prestations supplémentaires éventuelles : pas de prestation supplémentaire éventuelle ;
- Montant des marchés :
 - Lot n°1 « Fourniture, plantation et suivi cultural » : sans minimum annuel en valeur et avec un maximum annuel en valeur de 120 000,00 € HT max/an ;
 - Lot n°2 « Elagage, taille et abatage » : sans minimum annuel en valeur et avec un maximum annuel en valeur de 120 000,00 € HT max/an ;
 - Lot n°3 « Fourniture et pose de mobiliers d'extérieur » : sans minimum annuel en valeur et avec un maximum annuel en valeur de 120 000,00 € HT max/an.

Historique des dépenses				
Lot n°1 « Fourniture, plantation et suivi cultural »				
Période	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Montant en € HT	23.252,40 €	7.183,00 €	9.203,40 €	5.134,41 €
Lot n°2 « Elagage, taille et abatage »				
Période	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Montant en € HT	18.664,00 €	29.350,00 €	5.950,00 €	1.000,00 €
Lot n°3 « Fourniture et installation de mobiliers extérieurs »				
Période	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Montant en € HT	15.343,60 €	0,00 €	6.369,00 €	5.420,43 €

Le faible niveau des consommations antérieures s'explique par le fait qu'une « pause » dans le processus d'amélioration et d'agencement des espaces verts avait été acté au regard des grandes opérations de travaux qui sont venues modifier en profondeur les deux campus (construction de la RUCHE sur Porte des

Alpes, Plan campus sur les Berges du Rhône). Cependant, après l'achèvement de ces opérations restructurantes, plusieurs nouveaux projets d'aménagement des espaces verts pourraient voir le jour (notamment, en coordination avec l'AMO paysagère qui a mis en lumière de nouvelles perspectives pour l'aménagement des espaces verts actuels).

Les critères relatifs à l'attribution des lots n°1 « Fourniture, plantation et suivi cultural » et n°2 « Elagage, taille et abattage » sont :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère 1 : Prix des prestations (sur la base d'une simulation de commande masquée et identique pour chaque soumissionnaire)	40%
Critère 2 : Valeur technique	40%
• Sous-critère n°1 : Qualité des moyens humains dédiés spécifiquement à l'accord-cadre	20%
• Sous-critère n°2 : Descriptif de la méthodologie d'intervention	20%
Critère 3 : Performance en matière de protection de l'environnement	20%
• Sous-critère n°1 : Mesures de protection de l'environnement dans la réalisation des prestations qui font l'objet de l'accord-cadre - hors gestion des déchets verts - (engins, produits et méthodes)	10%
• Sous-critère n°2 : Gestion des déchets verts	10%

Les critères relatifs à l'attribution du lot n°3 « Fourniture et pose de mobiliers d'extérieur » sont :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère 1 : Prix des prestations (sur la base d'une simulation de commande masquée et identique pour chaque soumissionnaire)	50%
Critère 2 : Valeur technique	40%
• Sous-critère n°1 : Qualité des moyens humains dédiés spécifiquement à l'accord-cadre	20%
• Sous-critère n°2 : Descriptif de la méthodologie d'intervention	20%
Critère 3 : Performance en matière de protection de l'environnement (mesures de protection de l'environnement dans la réalisation des prestations qui font l'objet de l'accord-cadre (le soumissionnaire devra détailler ses mesures par type de prestations : fourniture seule et fourniture avec pose et dépose)	10%